

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Intéressés par les séances ordinaires du conseil municipal aux mois d'octobre et novembre 2021

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général de la susdite municipalité, que:

Des élections générales municipales sont prévues le 7 novembre 2021.

La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (article 314.2) interdit la tenue de séances du conseil le trentième jour précédant celui fixé pour le scrutin de l'élection générale et qui se termine au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté le serment.

En conséquent, les dates des séances ordinaires qui étaient prévues au calendrier 2021 pour les mois d'octobre et novembre, sont modifiées.

Or, la séance du conseil prévue le 12 octobre 2021 est devancée au **5 octobre 2021**, et la séance prévue le 9 novembre 2021 est repoussée de deux semaines, soit au **23 novembre 2021**.

Afin de se conformer aux directives gouvernementales et ainsi éviter tout type de rassemblement public, ces séances seront tenues via téléconférence.

Une directive sera publiée dans le site Internet de la Municipalité pour les citoyens désirant participer aux séances du conseil.

DONNÉ À PONTIAC, ce 27^e jour du mois d'août de l'année deux mille vingt-et-un.



M. Pierre Said
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant deux copies dans le site internet de la municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 27^e jour d'août deux-mille vingt-et-un.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27^e jour d'août deux-mille vingt-et-un.



M. Pierre Said
Directeur général et secrétaire-trésorier